



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-057-2023-10

PUBLIÉ LE 31 OCTOBRE 2023

# Sommaire

## **Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris /**

IDF-2023-10-31-00001 - Arrêté portant subdélégation de signature par **??** Monsieur Stéphane SCOTTO, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris (21 pages)

Page 3

## **Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Secrétariat général aux moyens mutualisés**

IDF-2023-10-27-00010 - Convention du 27 octobre 2023 de délégation de gestion du programme 723 "Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'Etat" entre la préfecture de région Ile-de-France et le secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur d'Île-de-France (5 pages)

Page 25

## **Rectorat de l'académie de Paris /**

IDF-2023-10-05-00016 - Arrêté n° 2023-126-RRA du recteur de la région académique d'Ile-de-France portant subdélégation signature en matière administrative aux services régionaux (4 pages)

Page 31

IDF-2023-10-05-00017 - Arrêté n° 2023-127-RRA portant subdélégation **??** de signature en matière d'ordonnancement **??** secondaire sur les unités opérationnelles des **??** programmes 150 « Formations supérieures et **??** recherche universitaire » et 231 « Vie étudiante » **??** (4 pages)

Page 36

Direction interrégionale des services  
pénitentiaires de Paris

IDF-2023-10-31-00001

Arrêté portant subdélégation de signature par  
Monsieur Stéphane SCOTTO, directeur  
interrégional des services pénitentiaires de Paris

DIRECTION INTERREGIONALE  
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

DEPARTEMENT DU BUDGET ET DES FINANCES

ARRETE portant subdélégation de signature par

Monsieur Stéphane SCOTTO  
directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris

Le directeur interrégional,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances modifiée par la loi organique n° 2009-43 du 15 avril 2009 relative à l'application des articles 34-1, 39 et 44 de la Constitution (1) ;

Vu la loi n° 2006-1666 de finances pour 2007 modifiée et notamment son article 39 relatif à la création d'un compte de commerce pour l'administration pénitentiaire ;

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-630 du 21 juillet 1982 modifié pris en application de l'article 3 du décret n° 82389 du 10 mai 1982 et de l'article 3 du décret n° 82-390 du 10 mai 1982, relatif aux pouvoirs des préfets sur les services de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2005-1490 du 2 décembre 2005 modifié relatif à l'organisation financière et comptable des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2006-1737 du 23 décembre 2006 portant application de l'article 39 de la loi n°

2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007 et relatif à l'organisation administrative et financière du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » ;

Vu le décret du 29 décembre 2006 portant règlement de la comptabilité du ministère de la Justice pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu le décret n° 2008-1489 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des directions interrégionales des services pénitentiaires ;

Vu l'arrêté du 29 juin 2009 portant règlement de comptabilité au ministère du budget, des comptes publiés, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat pour la désignation d'ordonnateurs secondaires et de leurs délégués relevant du ministère de la Justice et des Libertés sur le programme n°309 : "entretien des bâtiments de l'Etat

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-795 du 14 juin 2016 portant abrogation de six décrets relatifs au contrôle des dépenses engagées, à la gestion des crédits et à la comptabilité des dépenses et des recettes ;

Vu le décret n° 2017-37 du 16 janvier 2017 modifiant le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 relatif  
à l'organisation du ministère de la Justice ;

Vu l'arrêté de la Garde des Sceaux, ministre de la justice, du 31 décembre 2012, modifiant l'arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la Justice et des Libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, ministre de la justice, du 24 mai 2013 portant désignation des ordonnateurs secondaires du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2016 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics ;

Vu l'arrêté du 21 juin 2016 relatif à la mise en œuvre de l'avis conforme sur les projets de marchés publics par le responsable ministériel des achats des ministères économiques et financiers ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, ministre de la Justice, du 19 avril 2021 portant nomination de Monsieur Stéphane SCOTTO, en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris à compter du 10 mai 2021 ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2016 relatif à la mise en œuvre de l'avis conforme sur les projets de marchés publics par le responsable ministériel des achats du ministère de la Justice ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 fixant l'assignation des dépenses et des recettes des ordonnateurs secondaires des services civils de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté 75-2021-05-04-00001 du 4 mai 2021 de Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Stéphane SCOTTO, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris Ile-de France.

Vu l'arrêté n°75 2023-07-09-00005 du 14 septembre 2023 portant subdélégation de signature par Monsieur Stéphane SCOTTO, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris, en matière d'ordonnancement secondaire ;

Arrête :

**Article premier** : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de procéder, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, à l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel du programme 107 (affectation des crédits aux centres financiers, mouvements de crédits entre centres financiers, mouvements de fongibilité asymétrique)

Mme Isabelle LIBAN, directrice interrégionale adjointe

Mme Fanny VILLENEUVE, secrétaire générale, conseillère d'administration

Mme Marie-France TIGEON, cheffe du département du budget et des finances, attachée d'administration de l'Etat.

**Article 2** : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de procéder, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, à l'ensemble des actes relatifs aux dépenses de personnel (**titre 2**) du programme 107 :

**Direction Interrégionale des services pénitentiaires de Paris-Ile de France :**

Mme Fanny VILLENEUVE, secrétaire générale, conseillère d'administration

Mme Clémentine PERSET-SCOTTO, cheffe du département des ressources humaines,

Mme Stéphanie CAMPS, adjointe à la cheffe du département des ressources humaines

Mme Hélène TEULIERE, attachée

Mme Carole PADIE, attachée

Mme Asmine ASSOUMANY, SA

Mme Emilie BARBIER, Attachée

Mme Kadidiatou CAMARA, SA  
Mme Ghizlane RAZZAKH, SA  
Mme Jennifer CARLTON, SA  
Mme Anne-France GIRARD, SA  
Mme Marie-Ange DURAGRIN, AA  
Mme Mélissa LAPOINTE, AA  
Mme Laura RODRIGUES, AA  
Madame Julie LUGUET, AA  
Monsieur Senthyl BLAMPAIN, AA  
Monsieur Sébastien RIBLET, AA  
Mme Stephy RAVI, AA  
Mme Virginie BOUDON, AA  
Mme Cathy CEBE, AA  
Mme Marina MIRANDA, AA

Les différents établissements et services :

### **Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis**

M. Christophe DEBARBIEUX, chef d'établissement, à compter du 15 septembre 2023  
M. Renaud LASSINCE, adjoint chef d'établissement chargé d'exercer, par intérim les fonctions de chef d'établissement jusqu'au 15 sept 2023  
Mme Aline FOUQUE, directrice des ressources humaines

### **Centre Pénitentiaire de Bois d'Arcy**

M. Olivier PIPINO, chef d'établissement  
Mme Isabelle LORENTZ, adjointe au chef d'établissement  
Mme Marion BAK, responsable des services administratifs et financiers

### **Centre de Détention de Melun**

Mme Bénédicte RIOCREUX, cheffe d'établissement  
M. Antonin GAYTON, adjoint au chef d'établissement  
M. Thomas DESTRIGNEVILLE,

### **Centre Pénitentiaire de Fresnes et QSL Villejuif- UHSI - UHSA**

M. Jimmy DELLISTE, chef d'établissement  
Mme Asmaa LAARRAJI, directrice, adjointe au chef d'établissement  
M. Stéphane BUREAU, responsable des ressources humaines.  
M. Mourad BOUGHANDA, responsable des services administratifs et financiers

### **Établissement Public de Santé National de Fresnes**

Mme Sylvie PAUL, cheffe d'établissement  
M. Arnaud BONVOISIN, chef de détention  
Mme Nassyra HOMASSEL, responsable des service administratifs et financiers

### **Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin**

M. Pascal SPENLE, Chef d'établissement  
Mme Amy MIRAT, adjointe au chef d'établissement

### **Etablissement Pour Mineur de Porcheville**

M Souad BENCHINOUN, chef d'établissement  
M. Geoffrey COULIER, adjoint à la cheffe d'établissement  
Mme Achouak HANHANI, responsable des services administratifs et financiers

### **Centre pénitentiaire des Hauts de Seine (CP Nanterre)**

M. Christophe LOY, Chef d'établissement  
Mme Cécile MARTRENCAR, adjointe chef d'établissement,  
Mme Marilyne BAYE, responsable des services administratifs et financiers

### **Centre pénitentiaire de Paris-La-Santé**

M. Bruno CLEMENT-PETREMANN, chef d'établissement  
Mme Isabelle GOMEZ, adjointe au chef d'établissement  
Mme Carine JONROND, directrice des ressources humaines

### **Maison d'Arrêt du Val d'Oise (MA Osny)**

M Patrick HOARAU, chef d'établissement  
M Thomas BENESTY, adjoint au chef d'établissement  
Mme Véronique BOITEUX, responsable des services administratifs et financiers

### **Maison d'Arrêt de Versailles**

M. Kamal ABDELLI, chef d'établissement  
Mme Christelle DELOZE, adjointe au chef d'établissement

### **Maison d'Arrêt de la Seine Saint Denis (MA Villepinte)**

M. Michael MERCI, chef d'établissement

### **Maison Centrale de Poissy**

Mme Isabelle BRIZARD, cheffe d'établissement  
Mme Laurence BARTHEL, adjointe à la cheffe d'établissement

### **Centre Pénitentiaire Sud Francilien**

Mme Nathalie FAUSTIN, cheffe d'établissement  
Mme Audrey SCHWICKERT, adjointe à la cheffe d'établissement  
M Ahmed LESTAL, responsable des services administratifs et financiers



### **Centre de Semi-Liberté de Corbeil Essonne**

M. Vincent VIRAYE, chef d'établissement  
M. Rodrigue BOSQUET, adjoint au chef d'établissement

### **Centre de Semi-Liberté de Gagny**

M. Elphège ZAMBA, chef d'établissement  
M. Albert MENDY, adjoint au chef d'établissement

### **Centre de Semi-Liberté de Melun**

Mme Myriam PRIN, cheffe d'établissement  
M. Christophe FESTIN, adjoint à la cheffe d'établissement

### **Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Paris**

M. Yannick LEMEUR, directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation  
Mme Cécile DURAND, adjointe au directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation  
Mme Sandra DIETRICH, responsable des services administratifs et financiers

### **Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Seine et Marne**

M. Franck SASSIER, directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation  
M Ahmed CHAOUKI, adjoint au directeur du service pénitentiaire d'insertion et probation  
Mme Sabrina M'HOUMADI, responsable des services administratifs et financiers

### **Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Yvelines**

Mme Marie-Emmanuelle CROUZILLES, directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation  
Mme Corinne LEMARRE, adjointe à la directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation  
Mme Fanny LAINE, responsable des services administratifs et financiers

### **Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Essonne**

M. Edouard FOUCAUD, directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation  
Mme Stéphanie PELLIGRINI, adjointe au directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation  
Mme Catherine OHL, responsable des services administratifs et financiers

### **Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Hauts de Seine**

M. Laurent LUDOWICZ, directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation  
Mme Stéphanie LANGLAIS, adjointe au directeur du service pénitentiaire d'insertion et probation  
M. Jean-Pierre DUROU, responsable des services administratifs et financiers

### **Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Seine Saint Denis**

M. Hervé MONNET, directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation  
Mme Frédérique BOULIN-MONTOIS, responsable des services administratifs et financiers

### **Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Val de Marne**

Mme Sophie BUROSSE, adjointe à la directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation

### **Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Val d'Oise**

Mme Jeannie NOAH, directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation  
Mme Stéphanie BALDASSI, adjointe à la directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation  
Mme Virginie DUMONT, responsable des services administratifs et financiers

Les personnes citées ci-dessus ont la faculté de signer les actes administratifs relevant de la gestion des ressources humaines de la direction interrégionale sur ses crédits aux programmes et aux titres visés au présent article.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement et afin d'assurer l'intérim des chefs d'établissement du ressort de la DISP de PARIS, subdélégation de signature est donnée à :

M. Théo GOMEZ, Directeur des services pénitentiaires placé, à compter du 01 octobre 2023

à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'Etat (**signature des demandes d'achat**) relatifs au budget opérationnel du programme 107 (HT2) titres 3, 5 et 6 et du compte de commerce 912.

**Article 4** : Est donnée subdélégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des dépenses et des recettes du programme 107 « Administration pénitentiaire » hors titre 2 et responsable du budget opérationnel de programme pour les marchés de travaux, de fournitures et de services, quels que soient leurs montants et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics aux agents suivants :

Mme Isabelle LIBAN, directrice interrégionale adjointe  
Mme Fanny VILLENEUVE, Secrétaire Générale, conseillère d'administration,  
Mme Marie-France TIGEON, cheffe du département budget et finances

Est donnée subdélégation de signature, dans la limite de leurs attributions, aux agents désignés ci-dessous à l'effet de signer les marchés publics de travaux, de fournitures et de services, d'un montant inférieur ou égal à 160 000 euros, et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics :

## **Département du Budget et des Finances (DBF)**

Mme Fanny ROIG SANCHEZ DE LA TORRE, cheffe de l'unité de la gestion des moyens généraux, adjointe à la cheffe du DBF

M. Mourad IAICHOUCHE, chef de l'unité de suivi des gestions déléguées

Mme Virginie DUEZ, pour les fonctions de validation gestionnaire dans Chorus DT

Mme Pascal LAVORINI, pour les fonctions de validation gestionnaire dans Chorus DT

## **Département des Affaires Immobilières (DAI)**

M. Abdelgheffar BENAOUZIA, chef du département des affaires immobilières

Mme Hassiba HALFAOUI-ANCELIN, adjointe au chef du département,

Subdélégation est également donnée aux agents sus nommés pour le programme 724 « opérations immobilières déconcentrées ».

Subdélégation est également donnée aux agents sus nommés pour le programme 348 « performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs » de la mission « transformation et fonction publiques » à compter du 21 mars 2023.

Subdélégation est également donnée aux agents ci-dessous à l'effet de saisir dans l'application comptable Chorus, toutes les opérations nécessaires à la gestion des tranches fonctionnelles du BOP central 107 Immobilier « Administration Pénitentiaire »

M. Abdelgheffar BENAOUZIA, chef du département des affaires immobilières (DAI)

Mme Hassiba HALFAOUI-ANCELIN, adjointe au chef du DAI

**Article 5** : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'Etat signature des demandes dans les limites des seuils fixés en annexe1 d'abondements des EJ, constatation du service fait relatifs au budget opérationnel du programme 107, titres 3, 5 et 6 et tous les autres actes de gestion relatifs aux frais de déplacements).

## **Service National des Transfèvements**

Mme Rohra GHOLEM, responsable du service national des transfèvements

Mme Monia BEN-MUSTAPHA, cheffe service pénitentiaire, adjointe à la responsable SNT

Mme Sylvie ERB, secrétaire administrative, service national des transfèvements

## **ARPEJ (seuil de 3 000 €)**

Mme Emilie ROLLOT, cheffe ARPEJ

Mme Dominique BERTHELOT, adjointe cheffe ARPEJ, à compter du 27 octobre 2023

## **Département du Budget et des Finances**

Mme Marie-France TIGEON cheffe du département du budget et des finances  
Mme Fanny ROIG SANCHEZ DE LA TORRE, cheffe de l'unité gestion moyen généraux  
M. Mourad IAICHOUCHE, chef de l'unité de suivi des gestions déléguées  
M. Pascal LAVORINI, référent service facturier, pour les services faits  
Mme Virginie DUEZ, référent service facturier, pour les services faits

## **Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis (seuil 12 000 euros HT)**

M. Christophe DEBARBIEUX, chef d'établissement, à compter du 15 septembre 2023  
M. Renaud LASSINCE, adjoint chef d'établissement, chargé d'exercer par intérim les fonctions de chef d'établissement jusqu'au 15 septembre 2023  
Mme Audrey ROBBE DA-SILVA, cheffe du département administration et finances  
Mme Maryline MELKI, adjointe à la cheffe du département administration finances par intérim (DAF)

## **Centre Pénitentiaire de Fresnes (dont QSL Villejuif) – UHSI – UHSA (seuil 12 000 euros HT)**

M. Jimmy DELLISTE, chef d'établissement  
Mme Asmaa LAARRAJI, adjointe au chef d'établissement  
M. Mourad BOUGHANDA, responsable des services administratifs et financiers

## **Maison Centrale de Poissy (seuil 12 000 euros HT)**

Mme Isabelle BRIZARD, cheffe d'établissement  
Mme Laurence BARTHEL, adjointe à la cheffe d'établissement

## **Centre Pénitentiaire de Bois d'Arcy (seuil 12 000 euros HT)**

M. Olivier PIPINO, chef d'établissement  
Mme Isabelle LORENTZ, directrice adjointe au Chef d'établissement  
Mme Marion BAK, responsable des services administratifs et financiers

## **Centre de Détention de Melun (seuil 12 000 euros HT)**

Mme Bénédicte RIOCREUX, cheffe d'établissement ;  
M. Antonin GAYTON, adjoint à la cheffe d'établissement  
M. Thomas DESTRIGNEVILLE, responsable des services administratifs et financiers

## **Etablissement Public de Santé National de Fresnes (seuil 6 000 euros HT)**

Mme Sylvie PAUL, Cheffe d'établissement  
M. Arnaud BONVOISIN, chef de détention  
Mme Nassyra HOMASSEL, responsable des services administratifs et financiers

## **Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin (seuil 6 000 euros HT)**

M. Pascal SPENLE, Chef d'établissement  
Mme Amy MIRAT, Adjointe au chef d'établissement  
M. Fabrice KOZLOFF, responsable des services administratifs et financiers

**Établissement Pour Mineurs de Porcheville (seuil 6 000 euros HT)**

M Souad BENCHINOUN, chef d'établissement  
M. Geoffrey COULIER, adjoint à la cheffe d'établissement  
Mme Achouak HANHANI, responsable des services administratifs et financiers

**Centre pénitentiaire des Hauts de Seine (CP Nanterre) (seuil 6 000 euros HT)**

M. Christophe LOY, chef d'établissement  
Mme Cécile MARTRENCAR, intérim au chef d'établissement  
Mme Marilyne BAYE, responsable des services administratifs et financiers

**Centre pénitentiaire de Paris-La-Santé (seuil 6 000 euros HT)**

M. Bruno CLEMENT-PETREMAN, chef d'établissement  
Mme Isabelle GOMEZ, adjointe au chef d'établissement  
M. Patrick COMTAT, responsable des services administratifs et financiers

**Maison d'Arrêt du Val d'Oise (MA Osny) (seuil 6 000 euros HT)**

M. Patrick HOARAU, Chef d'établissement  
M Thomas BENESTY, adjoint au chef d'établissement  
Mme Véronique BOITEUX, responsable des services administratifs et financiers

**Maison d'Arrêt de Versailles (seuil 6 000 euros HT)**

M. Kamal ABDELLI, chef d'établissement  
Mme Christelle DELOZE, adjointe au chef d'établissement

**Maison d'Arrêt de la Seine Saint Denis (MA Villepinte) (seuil 6 000 euros HT)**

M. Michael MERCI, chef d'établissement  
Mme Sadia MEDJBOUR, directrice des services pénitentiaires  
M. Nathanaël DA-COSTA, responsable des services administratifs et financiers

**Maison Centrale de Poissy (seuil 12 000 euros HT)**

Mme Isabelle BRIZARD, cheffe d'établissement  
Mme Laurence BARTHEL, adjointe à la cheffe d'établissement

**Centre Pénitentiaire Sud Francilien (seuil 6 000 euros HT)**

Mme Nathalie FAUSTIN, cheffe d'établissement  
Mme Karine SCHWICKERT, adjointe à la cheffe d'établissement  
M Ahmed LESTAL, responsable des services administratifs et financiers

**Centre de Semi-Liberté de Corbeil Essonne (seuil 3 000 euros HT)**

M. Vincent VIRAYE, chef d'établissement

M. Rodrigue BOSQUET, adjoint au chef d'établissement

**Centre de Semi-Liberté de Gagny (seuil 3 000 euros HT)**

M. Elphège ZAMBA, chef d'établissement  
M. Albert MENDY, adjoint au chef d'établissement

**Centre de Semi-Liberté de Melun (seuil 3 000 euros HT)**

Mme Myriam PRIN, cheffe d'établissement  
M. Christophe FESTIN, adjoint au chef d'établissement (par intérim)

**Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Paris (seuil 3 000 euros HT)**

M. Yannick LE-MEUR directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation  
Mme Cécile DURAND, adjointe au directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation  
Mme Sandra DIETRICH, responsable des services administratifs et financiers

**Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Seine et Marne (seuil 3 000 euros HT)**

M. Franck SASSIER, directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation  
M Ahmed CHAOUKI, adjoint au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation  
Mme Sabrina M'HOUMADI, responsable des services administratifs et financiers

**Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Yvelines (seuil 3 000 euros HT)**

Mme Marie-Emmanuelle CROUZILLES, directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation  
Mme Corinne LEMARRE, adjointe à la directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation  
Mme Fanny LAINE, responsable des services administratifs et financiers

**Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Essonne (seuil 3 000 euros HT)**

M. Edouard FOUCAUD, directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation  
Mme Stéphanie PELLIGRINI, adjointe au directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation  
Mme Catherine OHL, responsable des services administratifs et financiers

**Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Hauts de Seine (seuil 3 000 euros HT)**

M. Laurent LUDOWICZ, directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation  
Mme Stéphanie LANGLAIS, adjointe au directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation  
M. Jean-Pierre DUROU, responsable des services administratifs et financiers

**Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Seine-Saint-Denis (seuil 3 000 euros HT)**

M. Hervé MONNET, directeur du services pénitentiaire d'insertion et de probation  
Mme Frédérique BOULIN-MONTOIS, responsable des services administratifs et financiers

11/21

### **Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Val de Marne (seuil 3 000 euros HT)**

Mme Sophie BUROSSE, adjointe à la directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation

Mme Gina NELHOMME, responsable des services administratifs et financiers

### **Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Val d'Oise (seuil 3 000 euros HT)**

Mme Jeannie NOAH, directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation

Mme Stéphanie BALDASSI, adjointe à la directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation

Mme Virginie DUMONT, responsable des services administratifs et financiers

### **Site Fourier**

Mme Fanny VILLENEUVE, secrétaire générale de la DISP, conseillère d'administration

Les personnes citées ci-dessus ont la faculté de signer des bons de commande, établir des demandes d'achat engageant financièrement la direction interrégionale sur ses crédits aux programmes et aux titres visés au présent article.

**Article 6** : Subdélégation est donnée aux utilisateurs désignés ci-dessous pour engager dans Chorus

Formulaires, les dépenses du programme 107, par des demandes d'achat dans la limite des seuils fixés en annexe 1 ou subvention (enregistrement de la consommation d'une autorisation d'engagement et validation) et d'en constater le service fait.

### **Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris**

#### **Service National des Transfèremments**

Mme Rohra GHOLEM, responsable du service national des transfèremments

Mme Monia BEN-MUSTAPHA, cheffe service pénitentiaire, adjointe à la responsable du SNT

Mme Sylvie ERB, gestionnaire SNT

#### **Département du Budget et des Finances (pour l'ensemble des centres de coût)**

Mme Marie-France TIGEON, cheffe du département budget et finances

Mme Fanny ROIG SANCHEZ DE LA TORRE, responsable de l'unité de la gestion des moyens généraux, adjointe à la DBF

Mme Leslie MESENBURG, agent de l'unité de la gestion des moyens généraux

Mme Joëlle GALOIS, agent de l'unité de la gestion des moyens généraux

Mme Lisette DA SILVA, agent de l'unité de la gestion des moyens généraux

Mme Horia ZAVADIL, agent de l'unité de la gestion des moyens généraux

Mme Sabrina BRUZZI, agent de l'unité des achats et des marchés publics

M. Pascal LAVORINI, référent service facturier

Mme Virginie DUEZ, référente service facturier

**Centre de Détention de Melun (seuil 12 000 euros HT)**

M. Thomas DESTRIGNEVILLE, responsable des services administratifs et financiers  
M. Thierry VERGEL-MORELLO, économiste  
Mme Linda HONORE, économiste  
M Eric MASDIEU, économiste  
M Adrien CHENEVOTOT, économiste

**Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis (seuil 12 000 euros HT)**

Mme Audrey ROBBE-DA-SILVA, cheffe du département administration finances (DAF)  
Mme Maryline MELKI, adjointe à la cheffe du département administration finances par intérim (DAF)  
Mme Hélène MONDOT, responsable du suivi et exécution des marchés publics  
Mme Elodie DHEDIN, responsable du pôle cantine par intérim  
Mme Marie-Gisele BELZINE, secrétaire  
M. Romain BOYRIE, gestionnaire à l'unité des moyens généraux  
Mme Maeva JUSTIN, gestionnaire à l'unité des moyens généraux  
Mme Angélique LAURIN, gestionnaire à l'unité des moyens généraux  
Mme Christine ENGUEHARD, gestionnaire à l'unité des moyens généraux  
Mme Darine KHALFAOUI, gestionnaire des cantines  
Mme Laure CRESPO, secrétaire  
Mme Géraldine MONCOQ, secrétaire

**Centre Pénitentiaire de Bois d'Arcy (seuil 12 000 euros HT)**

Mme Marion BAK, responsable des services administratifs et financiers  
M. Christophe GAUTHIER, économiste  
Mme Muriel DUME, économiste  
Mme Anne-Cécile CLAIN, économiste  
Mme Anaïs LOUIS-LORENTZ, économiste  
M. Kévin PINSON, économiste

**Centre de Détention de Melun (seuil 12 000 euros HT)**

M. Thomas DESTRIGNEVILLE, responsable des services administratifs et financiers  
M. Thierry VERGEL-MORELLO, économiste  
Mme Linda HONORE, économiste  
M Eric MASDIEU, économiste  
M. Adrien CHENEVOTOT, économiste

**Centre Pénitentiaire de Fresnes et QSL VILLEJUIF- UHSI – UHSA (seuil 12 000 euros HT)**

M. Mourad BOUGHANDA, responsable des services administratifs et financiers  
Mme Vanessa THOMAR, responsable de l'économiste  
Mme Danièle BUISSON, économiste  
Mme Milena FRANCOIS, économiste  
Mme Ursula LOTAIRE, économiste  
Mme Erika SAINT-AURET, économiste  
Mme Houda OUBERCHKIK, économiste  
Mme Mariam TOUNKARA, économiste



**Maison Centrale de Poissy (seuil 12 000 euros HT)**

Mme Gladys MONTOUT, économat  
Mme Annick MOREL, économat  
Mme Clémence CUVELIER, économat

**Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin (seuil 6 000 euros HT)**

M. Fabrice KOZLOFF, responsable des services administratifs et financiers  
Mme Séréna CANVOT, responsable des services administratifs et financiers  
Mme Myriam SEMLYENI, économat  
Mme Jessica INACIO, économat

**Etablissement Pour Mineur de Porcheville (seuil 6 000 euros HT)**

Mme Achouack HANHANI, économat  
Mme May GUILLAUMET, économat

**Centre pénitentiaire des Hauts de Seine (CP Nanterre) (seuil 6 000 euros HT)**

Mme Marilynne BAYE, responsable des services administratifs et financiers  
Mme Khadidiatou SARR, économat  
Mme Trecy BISSOKOT, économat  
Mme Yasmina SALY, économat  
M. Serge GBOGA, économat  
Mme Aïssaka-Saranke CONTE, économat

**Centre pénitentiaire Paris-La-Santé (seuil 6 000 euros HT)**

M. Patrick COMTAT, responsable des services administratifs et financiers  
M. François PECIC, économat  
Mme Nancy RESTOUX, économat

**Maison d'Arrêt du Val d'Oise (MA Osny) (seuil 6 000 euros HT)**

Mme Véronique BOITEUX, responsable des services administratifs et financiers  
Mme Hélène THOURET, économat  
Mme Alexandre RIPOLL, économat  
Mme Christelle PLISSON, économat

**Maison d'Arrêt de Versailles (seuil 6 000 euros HT)**

Mme Aurélie LALAUS, économat  
Mme Monique ELISABETH, économat  
Mme Sandra GASTIN, économat

**Maison d'Arrêt de la Seine Saint Denis (MA Villepinte) (seuil 6 000 euros HT)**

M. Nathanaël DA-COSTA, économat  
Mme Lange Irène LAURAC, économat  
Mme Peggy PROMENEUR, économat  
Mme Nicole BERTIN, économat

**Centre Pénitentiaire Sud Francilien (seuil 6 000 euros HT)**

M Ahmed LESTAL, responsable des services administratifs et financiers  
M. Patrick HAMLET, économiste  
Mme Sophie GOB, économiste  
Mme Nathalie-Chantal BRETON, économiste

**Établissement Public de Santé National de Fresnes (seuil 6 000 euros HT)**

Mme Nassyra HOMASSEL, responsable de l'unité pénitentiaire d'administration générale  
Mme Vanessa CLERY, économiste

**Centre de Semi-Liberté de Corbeil Essonne (seuil 3 000 euros HT)**

Mme Sabrina LOUIS, économiste  
M. Jean-Pierre THIMOTTE, économiste  
Mme Joséphine LECURIEUX-RICHEMONT, économiste

**Centre de Semi-Liberté de Gagny (seuil 3 000 euros HT)**

Mme Jodie BIAMOU, économiste

**Centre de Semi-Liberté de Melun (seuil 3 000 euros HT)**

M. Thierry CANNIERE, économiste  
Mme Fabienne BREHAUT, économiste

**Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Paris (seuil 3 000 euros HT)**

Mme Sandra DIETRICH, responsable des services administratifs et financiers  
M. Nicolas FROUIN, économiste

**Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Seine et Marne (seuil 3 000 euros HT)**

Mme Sabrina M'MOUHADI, responsable des services administratifs et financiers  
M. Gérard CONEJOS, économiste  
M. Saïda ACHOUR, économiste

**Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Yvelines (seuil 3 000 euros HT)**

Mme Fanny LAINE, responsable des services administratifs et financiers  
Mme Céline BIDAL, économiste

**Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Essonne (seuil 3 000 euros HT)**

Mme Catherine OHL, responsable des services administratifs et financiers  
Mme Nelly SIMON, économiste

**Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Hauts de Seine (seuil 3 000 euros HT)**

M. Jean-Pierre DUROU, responsable des services administratifs et financiers  
M. Xavier ETOUNDI, économiste

**Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Seine-Saint-Denis (seuil 3 000 euros HT)**

Mme Frédérique BOULIN-MONTOIS, responsable des services administratifs et financiers  
Mme Najeera MARECAYAR, économat  
Mme Florence CYRILLE, économat

**Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Val de Marne (seuil 3 000 euros HT)**

Mme Gina NELHOMME, responsable des services administratifs et financiers  
Mme Soraya HAMILA, économat

**Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Val d'Oise (seuil 3 000 euros HT)**

Mme Virginie DUMONT, responsable des services administratifs et financiers  
Mme Ruth PERSAUD, économat

**Site Fourier**

Mme Nathalie BRETON, gestionnaire du site

**Article 7 : A titre dérogatoire pour des raisons exceptionnelles ou d'urgence** concernant l'approvisionnement de produits de cantine pour le compte de commerce, subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'Etat signature des demandes d'achat dans la limite des seuils fixés à l'annexe 1 d'abondement des EJ , et de constatation du service fait relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 "cantine des détenus et travail dans le cadre pénitentiaire" et rattachées au centre financier 912-S01 et 912- S02 :

Mme Isabelle LIBAN, Directrice interrégionale adjointe,  
Mme Fanny VILLENEUVE, secrétaire générale, conseillère administrative  
Mme Marie-France TIGEON, Cheffe du Département du Budget et des Finances  
Mme Fanny ROIG SANCHEZ DE LATORRE, cheffe de l'unité gestion moyen généraux

**Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis (seuil 12 000 euros HT)**

M. Christophe DEBARBIEUX, chef d'établissement, à compter du 15 septembre 2023  
M. Renaud LASSINCE, adjoint chef d'établissement chargé d'exercer par intérim les fonctions de chef d'établissement jusqu'au 15 septembre 2023  
Mme Audrey ROBBE DA-SILVA, responsable du département administration finances  
Mme Maryline MELKI, adjointe à la cheffe du département administration finances par intérim (DAF)

**Centre pénitentiaire de Bois d'Arcy (seuil 12 000 euros HT)**

M. Olivier PIPINO, chef d'établissement  
Mme Isabelle LORENTZ, adjointe au chef d'établissement  
Mme Marion BAK, responsable des services administratifs et financiers

**Centre de Détention de Melun (seuil 12 000 euros HT)**

Mme Bénédicte RIOCREUX, cheffe d'établissement  
M. Antonin GAYTON, adjoint au chef d'établissement  
M. Thomas DESTRIGNEVILLE, responsable des services administratifs et financiers

**Centre Pénitentiaire de Fresnes (seuil 12 000 euros HT)**

M. Jimmy DELLISTE, chef d'établissement  
Mme Asmaa LAARRAJI, adjointe au chef d'établissement  
M. Mourad BOUGHANDA, responsable des services administratifs et financiers

**Maison Centrale de Poissy (seuil 12 000 euros HT)**

Mme Isabelle BRIZARD, cheffe d'établissement  
Mme Laurence BARTHEL, adjointe à la cheffe d'établissement

**Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin (seuil 6 000 euros HT)**

M. Pascal SPENLE, chef d'établissement  
Mme Amy MIRAT, adjointe au chef d'établissement  
M. Fabrice KOZLOFF, responsable des services administratifs et financiers

**Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine (CP Nanterre) (seuil 6 000 euros HT)**

M. Christophe LOY, Chef d'établissement  
Mme Cécile MARTRENCAR, intérim de chef d'établissement  
Mme Marilynne BAYE, responsable des services administratifs et financiers

**Centre pénitentiaire de Paris-la-Santé (seuil 6 000 euros HT)**

M. Bruno CLEMENT-PETREMAN, chef d'établissement  
Mme Isabelle GOMEZ, adjointe au chef d'établissement  
M. Patrick COMTAT, responsable des services administratifs et financiers

**Maison d'Arrêt du Val d'Oise (MA Osny) (seuil 6 000 euros HT)**

M. Patrick HOARAU, chef d'établissement ;  
M Thomas BENESTY, adjointe au chef d'établissement ;  
Mme Véronique BOITEUX, responsable des services administratifs et financiers

**Maison d'Arrêt de Versailles (seuil 6 000 euros HT)**

M. Kamal ABDELLI, chef d'établissement  
Mme Christelle DELOZE, adjointe au chef d'établissement

**Maison d'Arrêt de la Seine Saint Denis (MA Villepinte) (seuil 6 000 euros HT)**

M. Michael MERCI, chef d'établissement  
M. Nathanaël DA-COSTA, responsable des services administratifs et financiers

### **Centre pénitentiaire sud francilien (seuil 6 000 euros HT)**

Mme Nathalie FAUSTIN, cheffe d'établissement  
Mme Karine SCHWICKERT, adjointe à la cheffe d'établissement  
Mme Ahmed LESTAL, responsable des services administratifs et financiers

Les personnes citées ci-dessus ont la faculté de signer des bons de commande (dans la limite des seuils fixés en annexe 1), établir des demandes d'achat engageant financièrement la direction interrégionale sur ses crédits aux programmes et aux titres visés au présent article (signature du bon de commande et des autorisations de dépense du travail pénitentiaire).

**Article 8** : Subdélégation est donnée aux utilisateurs désignés ci-dessous pour engager dans Chorus Formulaires, les dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus et travail dans le cadre pénitentiaire », par des demandes d'achat (enregistrement de la consommation d'une autorisation d'engagement et validation) et d'en constater le service fait.

### **Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis (seuil 12 000 euros HT)**

Mme Audrey ROBBE-DA-SILVA, cheffe du département administration finances (DAF)  
Mme Maryline MELKI, adjointe à la cheffe du département administration finances par intérim (DAF)  
Mme Elodie DHEDIN, responsable du pôle cantine par intérim  
Mme Darine KHALFAOUI, gestionnaires des cantines

### **Centre Pénitentiaire de Bois d'Arcy (seuil 12 000 euros HT)**

Mme Marion BAK, responsable des services administratifs et financiers  
M. Christophe GAUTHIER, économiste  
Mme Muriel DUME, économiste  
Mme Anne-Cécile CLAIN, économiste  
Mme Anaïs LOUIS-LORENTZ, économiste  
M. Kévin PINSON, économiste

### **Centre de Détention de Melun- (seuil 12 000 euros HT)**

M. Thierry VERGEL-MORELLO, économiste  
M. Maxime BOKO, économiste  
Mme Linda HONORE, économiste  
M. Eric MASDIEU, économiste  
M. Adrien CHENEVOTOT, économiste

### **Centre Pénitentiaire de Fresnes (seuil 12 000 euros HT)**

M. Mourad BOUGHANDA, responsable des services administratifs et financiers  
Mme Vanessa THOMAR, Responsable de l'économate  
Mme Erika SAINT-AURE, économiste  
Mme Danièle BUISSON, économiste  
Mme Milena FRANCOIS, économiste

Mme Houda OUBERCHKIK, économat  
Mme Mariam TOUNKARA, économat

**Maison Centrale de Poissy (seuil 12 000 euros HT)**

Mme Gladys MONTOUT, économat  
M. Clémence CUVELIER, économat  
Mme Annick MOREL, économat

**Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin (seuil 6 000 euros HT)**

M. Fabrice KOZLOFF, responsable des services administratifs et financiers  
Mme Séréna CANVOT, responsable des services administratifs et financiers  
Mme Myriam SEMLYENI, économat  
Mme Jessica INACIO, économat

**Maison d'Arrêt de Versailles (seuil 6 000 euros HT)**

Mme Aurélie LALAUS, économat  
Mme Monique ELISABETH, économat  
Mme Sandra GASTIN, économat

**Centre pénitentiaire des Hauts de Seine (CP Nanterre) (seuil 6 000 euros HT)**

Mme Marilyne BAYE, responsable des services administratifs et financiers  
Mme Khadiatou SARR, économat  
Mme Trecy BISSOKOT, économat  
Mme Aïssaka-Saranke CONTE, économat

**Centre pénitentiaire de Paris-la-Santé (seuil 6 000 euros HT)**

M. Patrick COMTAT, responsable des services administratifs et financiers  
M. François-Xavier PECIC, économat  
Mme Nancy RESTOUX, économat

**Maison d'Arrêt du Val d'Oise (MA Osny) (seuil 6 000 euros HT)**

Mme Véronique BOITEUX, responsable des services administratifs et financiers  
Mme Hélène THOURET, économat  
Mme Alexandra RIPOLL, économat

**Maison d'Arrêt de la Seine Saint Denis (MA Villepinte) (seuil 6 000 euros HT)**

M. Nathanaël DA-COSTA, responsable des services administratifs et financiers  
Mme Peggy PROMENEUR, économat  
Mme Nicole BERTIN, économat

**Centre pénitentiaire Sud Francilien (seuil 6 000 euros HT)**

M. Ahmed LESTAL, responsable des services administratifs et financiers

M. Patrick HAMLET, économiste

Mme Sophie GOB, économiste

Mme Nathalie-Chantal BRETON, économiste

**Article 9 :** Tout dossier de subvention (de quelque nature qu'il soit : association pour les personnels, personnes détenues, familles...) devra recevoir l'accord préalable du directeur interrégional, au premier euro, aux fins de présentation à la validation et signature de M. SCOTTO. Sans un retour de la part de la DISP, la dépense ne pourra pas être engagée par les structures.

L'ensemble des dossiers seront transmis au DBF.

**Article 10 :** Une copie de cet arrêté sera adressée au receveur général des finances, au directeur départemental des finances publiques de l'Essonne et aux fonctionnaires intéressés.

**Article 11 :** L'arrêté IDF 75-2023-09-14-00005 du 14 septembre 2023 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

**Article 12 :** le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île de France, préfecture de Paris.

**Article 13 :** Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs (échelon de la région d'Ile-de-France et de Paris) de la préfecture, accessibles sur le site Internet de la préfecture: [www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/), et qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication.

Fait à Fresnes, le 31/10/2023

Signé

Stéphane SCOTTO

Directeur interrégional

des services pénitentiaires de Paris-Ile-de-France

**Annexe 1**  
à l'arrêté portant subdélégation de signature de  
Monsieur Stéphane SCOTTO  
directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris

**BOP DISP PARIS / 2023**

Seuil validation par acte (DA, abondement...)  
pour le programme 107 et le compte de commerce 912 au-delà duquel la DA devra être  
validée par le DBF après signature de l'imprimé (DA) par le prescripteur

Centre de coût Chorus	Seuil en €
CD MELUN	12 000 HT
MA BOIS D ARCY	12 000 HT
MA FLEURY MEROGIS	12 000 HT
CP FRESNES	12 000 HT
MC POISSY	12 000 HT
CP PARIS LA SANTE	6 000 HT
CPREAU	6 000 HT
CP ME.CHAUC.NEUFMON.	6 000 HT
EPM PORCHEVILLE	6 000 HT
MA NANTERRE	6 000 HT
MA OSNY	6 000 HT
MA VILLEPINTE	6 000 HT
EPSNF	6 000 HT
MA VERSAILLES	6 000 HT
Paris Commun PREJ	3 000 HT
CSL CORBEIL ESSONNES	3 000 HT
CSL GAGNY	3 000 HT
CSL MELUN	3 000 HT
SPIP ESSONNE	3 000 HT
SPIP HAUTS DE SEINE	3 000 HT
SPIP PARIS	3 000 HT
SPIP SEINE ET MARNE	3 000 HT
SPIP SEINE ST DENIS	3 000 HT
SPIP VAL D'OISE	3 000 HT
SPIP VAL DE MARNE	3 000 HT
SPIP YVELINES	3 000 HT
UHSA 75	3 000 HT
UHSI 75	3 000 HT



Préfecture de la Région d'Ile de France,  
Préfecture de Paris

IDF-2023-10-27-00010

Convention du 27 octobre 2023 de délégation  
de gestion du programme 723 "Opérations  
immobilières et entretiens des bâtiments de  
l'Etat" entre la préfecture de région  
Ile-de-France et le secrétariat général pour  
l'administration du ministère de l'intérieur  
d'Île-de-France



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Convention de délégation de gestion du programme 723 « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'Etat » entre la préfecture de région Ile-de-France et le secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur d'Île-de-France**

**NOR :**

La présente délégation est conclue en application :

- du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;
- du décret n°2010-224 du 4 mars 2010 relatif aux pouvoirs des préfets de zone de défense et de sécurité ;
- du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- du décret n° 2013-728 du 12 août 2013 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;
- du décret n°2014-296 du 6 mars 2014 modifié relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;
- du décret n° 2015-76 du 27 janvier 2015 modifiant diverses dispositions relatives aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur ;
- de l'arrêté du 12 août 2013 modifié portant organisation interne du secrétariat général du ministère de l'intérieur ;
- de l'arrêté du 6 mars 2014 portant organisation des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur ;
- de l'arrêté du 26 juillet 2019 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'Etat pris en application de l'article 54 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- de l'arrêté du 24 décembre 2015 relatif aux services chargés d'exercer les missions relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris ;
- de l'arrêté préfectoral du 27 février 2020 portant organisation de la préfecture de région Ile-de-France, préfecture de Paris ;
- de la circulaire du 30 avril 2014 sur la mise en place et le fonctionnement des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) ;
- du contrat de service relatif au périmètre de dépenses entre le centre de services partagés Chorus (CSP) et le service facturier (SFACT) signé le 21 janvier 2016 entre le

préfet de police de Paris et le directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et son avenant 2 du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le préfet de région Ile-de-France, préfet de Paris, représenté par Mme Claire Chauffour-Rouillard en sa qualité de préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés, désignée sous le terme de « délégrant », d'une part,

et

Le préfet de police, préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris, représenté par M. Philippe LE MOING SURZUR, en sa qualité de préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police, désigné sous le terme de « délégataire », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

#### Article 1er

##### *Objet de la délégation*

En application de l'article 2 du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié, le délégrant confie au délégataire, en son nom et pour son compte, dans les conditions ci-après précisées, la réalisation des actes de gestion et d'ordonnancement des dépenses et des recettes relevant du programme – P723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat » pour lesquels il est responsable de budget opérationnel.

Le délégrant assure le pilotage des AE et des CP et n'est pas déchargé de sa responsabilité sur les actes dont il a confié la réalisation au délégataire.

La délégation de gestion porte sur les actes précisés à l'article 2 de la présente délégation.

L'annexe du présent document précise, pour le programme, la liste par nature et imputation des dépenses qui sont rattachées pour leur exécution à la présente délégation.

#### Article 2

##### *Prestations confiées délégataire*

Le délégataire est chargé de l'exécution des décisions du délégrant, s'agissant des actes énumérés ci-après. A ce titre, la délégation emporte délégation de la fonction d'ordonnateur pour l'engagement, la liquidation et l'établissement des ordres de payer et l'émission des titres de perception.

1. Le délégataire assure pour le compte du délégrant, les actes suivants :

- il prend les décisions de dépense et de recettes ;
- il saisit et valide les engagements juridiques ;
- il notifie aux fournisseurs les bons de commande sur marchés à bons de commande ;
- il saisit la date de notification des actes ;
- il constate et certifie le service fait ;

- il centralise la réception de l'ensemble des demandes de paiement, sauf cas particuliers précisés dans le contrat de service ;
- il instruit, saisit et valide les demandes de paiement ;
- il saisit et valide les engagements de tiers et titres de perceptions ;
- il réalise en liaison avec les services du délégant les travaux de fin de gestion ;
- il tient la comptabilité auxiliaire des immobilisations ;
- il assiste le délégant dans la mise en œuvre du contrôle interne comptable et met en œuvre le contrôle interne comptable de premier niveau au sein de sa structure ;

2. Le délégataire peut également assurer pour le compte du délégant des paiements et des encaissements par le biais de sa régie d'avances et de recettes. Ceux-ci doivent intervenir conformément aux dispositions du décret n° 19-798 du 26 juillet 2020 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ainsi que dans le périmètre fixé par l'arrêté institutif de la régie.

3. Le délégant reste responsable des actes suivants :

- la programmation des crédits et sa mise à jour ;
- le pilotage des crédits d'engagement et de paiement délégués par le RBOP ;
- l'archivage des pièces qui lui incombent.

### Article 3

#### *Obligations du délégataire*

Le délégataire exécute la délégation dans les conditions et les limites fixées par le présent document et acceptées par lui.

Le délégataire s'engage à assurer les prestations qui relèvent de ses attributions, à maintenir les moyens nécessaires à la bonne exécution des prestations, à assurer la qualité comptable et à rendre compte régulièrement de son activité.

Il s'engage à fournir au délégant les informations demandées et à l'avertir sans délai en cas d'indisponibilité des crédits.

### Article 4

#### *Obligations du délégant*

Il s'oblige à fournir, en temps utile, tous les éléments d'information dont le délégataire a besoin pour l'exercice de sa mission.

Il adresse une copie de ce document à l'autorité en charge du contrôle budgétaire et au comptable assignataire concernés.

## Article 5

### *Exécution financière de la délégation*

Le délégataire est autorisé à déléguer à ses subordonnés, sous sa responsabilité, la validation dans Chorus des actes d'ordonnancement, pour la seule zone de défense et de sécurité d'Ile-de-France.

## Article 6

### *Modification du document*

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente délégation, définie d'un commun accord entre les parties, fait l'objet d'un avenant, dont un exemplaire est transmis aux destinataires du présent document mentionnés à l'article 4.

## Article 7

### *Durée, reconduction et résiliation du document*

Le présent document engage les parties à compter du lendemain de la date de publication.

Il est établi pour une durée d'un an et reconduit tacitement d'année en année.

Il peut être mis fin à tout moment à la délégation de gestion, sur l'initiative d'une des parties signataires, sous réserve du respect d'un préavis de trois mois. La dénonciation de la délégation de gestion doit prendre la forme d'une notification écrite ; le comptable assignataire et le contrôleur budgétaire doivent en être informés.

La convention de délégation de gestion est transmise à l'autorité en charge du contrôle budgétaire et au comptable assignataire.

Ce document sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 27 octobre 2023

Le délégant,  
pour le préfet de région Ile de  
France,

La Préfète,  
Secrétaire générale aux moyens  
mutualisés  
Signé  
Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD

Le délégataire,  
pour le préfet de police, préfet de la  
zone de défense et de sécurité Paris,

le préfet,  
secrétaire général adjoint de la  
préfecture de police,  
Signé  
Philippe LE MOING SURZUR

## ANNEXE

## PROGRAMME 723

Service exécutant	Libellé	Centre financier	Libellé
MI5PLTF075 FAC7500075	SGAMI IDF	0723-DR75-DD75	Préfecture de Paris
MI5PLTF075 FAC7500075	SGAMI IDF	0723-DR75-DD77	Préfecture de Seine-et-Marne
MI5PLTF075 FAC7500075	SGAMI IDF	0723-DR75-DD78	Préfecture des Yvelines
MI5PLTF075 FAC7500075	SGAMI IDF	0723-DR75-DD91	Préfecture de l'Essonne
MI5PLTF075 FAC7500075	SGAMI IDF	0723-DR75-DD92	Préfecture des Hauts-de-Seine
MI5PLTF075 FAC7500075	SGAMI IDF	0723-DR75-DD93	Préfecture de Seine-Saint-Denis
MI5PLTF075 FAC7500075	SGAMI IDF	0723-DR75-DD94	Préfecture du Val-de-Marne
MI5PLTF075 FAC7500075	SGAMI IDF	0723-DR75-DD95	Préfecture du Val-d'Oise

Rectorat de l'académie de Paris

IDF-2023-10-05-00016

Arrêté n° 2023-126-RRA du recteur de la région  
académique d'Ile-de-France portant  
subdélégation signature en matière  
administrative aux services régionaux



# RÉGION ACADÉMIQUE ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Arrêté n° 2023-126-RRA du recteur de la région académique d'Île de France portant subdélégation de signature en matière administrative**

Vu le code de l'éducation, notamment son article R.222-17 ;

Vu la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Île-de-France ;

Vu le décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination du recteur de la région académique Île-de-France, recteur de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France, M. Christophe KERRERO ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 9 août 2022 nommant Mme Stéphanie VELOSO dans l'emploi de secrétaire générale de la région académique Île-de-France ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 22 septembre 2023 nommant Mme Roxane LAVERGNE dans l'emploi d'adjointe à la secrétaire générale de la région académique Île-de-France ;

Vu l'arrêté de la Première ministre du 14 juin 2023 portant détachement de M. Pierre CAILLE-VUARIER, premier conseiller de chambre régionale des comptes, dans le corps des administrateurs de l'Etat auprès de la région académique Île-de-France, pour exercer les fonctions de responsable budgétaire et des emplois ;



Vu l'arrêté du ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse en date du 21 avril 2020 nommant Mme Alice KAMENKA dans l'emploi de déléguée de région académique à la formation professionnelle initiale et continue de la région académique Île-de-France;

Vu l'arrêté du ministre de l'Education nationale en date du 22 décembre 2020 nommant Mme Patricia BLOCH dans l'emploi de déléguée de région académique à l'information et à l'orientation de la région académique Ile-de-France;

Vu l'arrêté ministériel du 14 février 2022 portant création du service régional académique des systèmes d'information de la région académique Ile-de-France ;

Vu l'arrêté 2020-04-RRA du 1<sup>er</sup> mars 2020 du recteur de la région académique Ile de France portant création de la délégation régionale académique à la formation professionnelle initiale et continue ;

Vu l'arrêté 2020-05-RRA du 1<sup>er</sup> mars 2020 du recteur de la région académique Ile de France portant création de la délégation régionale académique à l'information et à l'orientation de la région académique Ile-de-France ;

Vu l'arrêté 2020-30-RRA du 17 novembre 2020 du recteur de la région académique Ile de France portant création du service régional de l'immobilier de la région académique Ile-de-France ;

Vu l'arrêté 2020-31-RRA du 17 novembre 2020 du recteur de la région académique Ile de France portant création du service régional des achats de la région académique Ile-de-France ;

Vu l'arrêté 2022-03-RRA du 1<sup>er</sup> février 2022 du recteur de la région académique Ile de France portant création de la délégation régionale académique aux relations européennes et internationales et à la coopération de la région académique Ile-de-France ;

Vu l'arrêté 2022-147-RRA du 1<sup>er</sup> septembre 2022 du recteur de la région académique Ile de France portant nomination de M. Antoine GODBERT en tant que chef de la délégation régionale académique aux relations européennes et internationales et à la coopération de la région académique Ile-de-France ;

Vu l'arrêté 2022-04-RRA du 1<sup>er</sup> février 2022 du recteur de la région académique Ile de France portant création de la délégation régionale académique au numérique éducatif de la région académique Ile-de-France ;

Vu l'arrêté 2022-69-RRA du 1<sup>er</sup> mars 2022 du recteur de la région académique Ile de France portant nomination de M. Laurent FOUILLARD dans l'emploi de délégué régional académique au numérique éducatif de la région académique Ile-de-France ;

Vu l'arrêté 2022-28-RRA du 10 mars 2022 du recteur de la région académique Ile de France portant nomination de M. François GILLES dans l'emploi de chef du service régional académique des systèmes d'information de la région académique Ile-de-France ;

Vu la décision en date du 19 février 2021 nommant M. Jérôme CLAUZURE chef du service régional de l'immobilier de la région académique Ile-de-France ;

Vu la décision en date du 17 février 2021 nommant Mme Estelle CORDIER cheffe du service régional des achats de la région académique Ile-de-France ;

## **Arrête :**

### **Article 1**

En cas d'absence ou d'empêchement du recteur de région académique, délégation de signature est donnée à Mme Stéphanie VELOSO, secrétaire générale de la région académique Ile-de-France, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous arrêtés, circulaires, décisions, pièces, conventions et correspondances relatifs à la mise en œuvre des compétences énumérées dans l'article R 222-24-2 du code de l'éducation, à l'exception du 3<sup>e</sup> du I de l'article R 222-24-2 précité, ainsi que de la passation et de l'exécution des accords-cadres et des marchés publics entrant dans le champ des compétences précitées dudit article R 222-24-2 - sous réserve des attributions dévolues au préfet de région et au préfet de département et sans préjudice des compétences dévolues au recteur d'académie par le code de l'éducation ou par tout autre disposition.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie VELOSO, secrétaire générale de la région académique Ile-de-France, délégation de signature est donnée à Mme Roxane LAVERGNE, secrétaire générale adjointe de la région académique Ile-de-France.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie VELOSO, secrétaire générale de la région académique Ile-de-France et de Mme Roxane LAVERGNE, secrétaire générale adjointe de la région académique, subdélégation de signature en matière administrative est donnée à l'effet de signer les arrêtés, décisions, pièces ou conventions désignés à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Pierre CAILLE-VUARIER, responsable budgétaire et des emplois de la région académique Ile-de-France ;
- Mme Alice KAMENKA, déléguée de région académique à la formation professionnelle initiale et continue de la région académique Ile-de-France;
- Mme Patricia BLOCH, déléguée de région académique à l'information et à l'orientation de la région académique Ile-de-France ;
- M. Jérôme CLAUZURE, chef du service régional de l'immobilier de la région académique Ile-de-France ;
- Mme Estelle CORDIER, cheffe du service régional des achats de la région académique Ile-de-France ;
- M. Antoine GODBERT, chef de la délégation régionale académique aux relations européennes et internationales et à la coopération de la région académique Ile-de-France ;
- M. Laurent FOUILLARD, délégué régional académique au numérique éducatif de la région académique Ile-de-France ;
- M. François GILLES chef du service régional académique des systèmes d'information de la région académique Ile-de-France ;

#### **Article 4**

La secrétaire générale de la région académique Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 05 octobre 2023

Le Recteur de la région académique d'Ile-de-France,  
Recteur de l'académie de Paris,  
Chancelier des universités de Paris et d'Ile-de France

***Signé***

Christophe KERRERO

Rectorat de l'académie de Paris

IDF-2023-10-05-00017

Arrêté n° 2023-127-RRA portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire sur les unités opérationnelles des programmes 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » et 231 « Vie étudiante »



**RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Arrêté n° 2023-127-RRA portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire sur les unités opérationnelles des programmes 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » et 231 « Vie étudiante »

**LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE ÎLE-DE-FRANCE,**

**RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE PARIS**

**CHANCELIER DES UNIVERSITÉS DE PARIS  
ET D'ÎLE-DE-FRANCE**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles R 222-1 et suivants, R 222-13 et suivants, R 222-16 et suivants, R 222-24-2 et suivants, R 222-25 et suivants, R 222-36-1 et suivants ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le code de l'éducation et notamment les articles R222-19 et suivants ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;

Vu la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifié ;

Vu le décret n° 99-89 du 8 février 1999 modifié pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2019 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'Etat pris en application de l'article 54 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du Président de la République du 22 juillet 2020 portant nomination de M. Christophe KERRERO, en qualité de recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

Vu le décret du Président de la République du 13 septembre 2023 portant nomination de M. Olivier GINEZ en qualité de recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Île-de-France ;

Vu la décision ministérielle n°ESRF2036756S du 21 décembre 2020 par laquelle le responsable de programme du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation nomme le recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de l'académie de Paris en qualité de responsable d'unité opérationnelle du programme 150 ;

Vu la décision ministérielle n° ESRF1900302S du 9 décembre 2019 par laquelle le responsable de programme du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation nomme le recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de l'académie de Paris en qualité de responsable d'unité opérationnelle du programme 231 ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Ile-de-France n°IDF-2020-12-24-004 du 24 décembre 2020 portant délégation de signature à M. Christophe KERRERO, recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, en matière d'ordonnancement secondaire,

Vu l'arrêté du ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports et de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation du 15 mars 2022 portant nomination de M. Alexandre BOSCH en qualité de secrétaire général, chef du service régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de la région académique Île-de-France, secrétaire général de l'établissement public Chancellerie des universités de Paris ;

Vu la décision, en date du 19 février 2021, portant nomination de M. Jérôme CLAUZURE en qualité de chef du service régional de l'immobilier de la région académique Île-de-France.

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

Subdélégation de signature est donnée à M. Olivier GINEZ Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Île-de-France à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat sur l'unité opérationnelle 0150-CENT-PARI et sur l'unité opérationnelle 0231-CENT-PARI.

### ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier GINEZ, subdélégation de signature est accordée à M. Alexandre BOSCH, secrétaire général, chef du service régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation dans la limite des attributions du service régional.

### ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées aux articles 1 à 2 du présent arrêté, subdélégation est donnée à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur l'unité opérationnelle 0150-CENT-PARI à Mme Stéphanie MECHINE, cheffe du service des affaires médicales et sociales, à l'effet de signer les mandatements des dépenses d'action sociale de l'académie de Paris afférents aux crédits du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation imputés sur les titres 2 et 3 de la loi du 1<sup>er</sup> août 2001.

### ARTICLE 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées aux articles 1 à 2 du présent arrêté, subdélégation est donnée à M. Jérôme CLAUZURE, chef du service régional de l'immobilier de la

région académique Île-de-France, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur l'unité opérationnelle 0150-CENT-PARI et sur l'unité opérationnelle 0231-CENT-PARI, dans la limite d'un montant de 750 000 € au titre des dépenses de fonctionnement (titre 3) et dans la limite d'un montant de 5 000 000 € au titre des dépenses d'investissement (titre 5) et au titre des dépenses d'opérations financières (titre 7).

#### ARTICLE 5 :

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées aux articles 1, 2 et 4 du présent arrêté, subdélégation est donnée à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur l'unité opérationnelle 0150-CENT-PARI et sur l'unité opérationnelle 0231-CENT-PARI, dans la limite d'un montant de 500 000 € au titre des dépenses de fonctionnement (titre 3) et dans la limite d'un montant de 3 000 000 € au titre des dépenses d'investissement (titre 5) et au titre des dépenses d'opérations financières (titre 7) aux agents du service régional de l'immobilier de la région académique Île-de-France, dans les limites de leurs attributions :

- Mme Catherine SALANIE, chef du pôle de Paris ;
- M. Alain OKERMAN, adjoint au chef du pôle de Paris.

#### ARTICLE 6 :

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées aux articles 1 à 2 du présent arrêté, subdélégation est donnée à M. Thierry MALINGE, chef de la division des établissements et de la vie universitaire, dans la limite des attributions de la division des établissements et de la vie universitaire (DEVU), à l'effet de signer les documents relatifs à la gestion des bourses d'enseignement supérieur relevant de l'unité opérationnelle 0231-CENT-PARI.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry MALINGE, chef de la division des établissements et de la vie universitaire, délégation de signature qui lui est donnée au titre du présent article est exercée par Mme Pénélope SYPHENGPHE, responsable du bureau de la Vie Universitaire, dans les limites des attributions de la division.

#### ARTICLE 7 :

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées aux articles 1 à 2 du présent arrêté, subdélégation est donnée à M. Jérôme POISON, chef de la division des affaires financières, dans les limites des attributions de la division des affaires financières (DAF) et sur l'unité opérationnelle 0150-CENT-PARI et sur l'unité opérationnelle 0231-CENT-PARI, à l'effet de signer :

- les engagements juridiques,
- les certifications du service fait,
- les demandes de paiement,
- les ordres de recette de l'académie de Paris afférents aux crédits du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation imputés sur les titres 2, 3, 5, 6 de la loi du 1er août 2001.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme POISON, chef de la division des affaires financières, la délégation de signature qui lui est donnée au titre du présent article est exercée, au travers des seuls actes de validation CHORUS, par:

- - Mme Marianne BICORNE, AAE ;
- - M. Florent DI CARLO, AAE ;
- - M. Jérôme BIHRY, SAENES ;
- - M. Laurent CHEKOUN, SAENES ;
- - M. Charles CHICOT, SAENES ;
- - Mme Sandy LECLERC, SAENES ;
- - M. Philippe LUKOMSKI, SAENES ;
- - Mme Feiza MEDJAHDI, SAENES ;
- - Mme Audrey MEYNIER, SAENES ;
- - Mme Aurélie OBITZ, SAENES ;
- - M. Mhoumadi SOULAIMANA, SAENES ;
- - Mme Julienne THRASIBULE, SAENES.

#### ARTICLE 8 :

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées aux articles 1 à 2 du présent arrêté, subdélégation est donnée à M. Christian ANTHEAUME, chef de la division de l'intendance et de la logistique, sur l'unité opérationnelle 0150-CENT-PARI, à l'effet de signer les actes d'engagement et de mandatement des dépenses relatifs au budget de fonctionnement courant, aux bons de commande et la certification du service fait, des différents sites du rectorat (logistique, fourniture, matériel, sécurité et entretien, et organisation des concours ITRF, imputés sur le titre 3 des crédits du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian ANTHEAUME, chef de la division de l'intendance et de la logistique, délégation de signature qui lui est donnée au titre du présent article est exercée par M. PERREAU Nicolas, ingénieur d'études, en qualité d'adjoint au chef de la division de l'intendance et de la logistique, dans les limites des attributions de la division.

#### ARTICLE 4 :

L'arrêté n°2023-123 RRA du 19 septembre 2023 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire dans le cadre du budget opérationnel de programme 150 « formations supérieures et recherche universitaire », de l'unité opérationnelle 231 « Vie étudiante » est abrogé.

#### ARTICLE 5 :

La secrétaire générale de la région académique Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 05 octobre 2023

Le Recteur de la région académique d'Île-de-France,  
Recteur de l'académie de Paris,  
Chancelier des universités de Paris et d'Île-de France

*Signé*

Christophe KERRERO